

ANNEXE 4

à l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration (CA), à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la commission de la recherche (CR)

Scrutin du mardi 9 avril 2024 au jeudi 11 avril 2024

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

(Il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)

*Cette déclaration individuelle de candidature est à joindre à la liste de candidatures avant
le mardi 26 mars 2024 à 16 heures.*

(Attention cette date est impérative aucune modification de liste ne sera possible après cette date.)

Les étudiants et les doctorants doivent **IMPERATIVEMENT** fournir une photocopie :

- de leur carte d'étudiant 2023-2024 accompagnée d'un certificat de scolarité 2023-2024
- ou
- d'une pièce d'identité accompagnée d'un certificat de scolarité 2023-2024.

Je soussigné(e)

Madame – Monsieur⁽¹⁾

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement :

Affectation Direction/Service/Composante/Laboratoire + formation suivie pour les étudiants :

.....

Adresse mail institutionnelle :

.....

N° de téléphone :

Déclare me porter candidat(e) à un siège de représentant au :

Conseil d'Administration (CA)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Secteur disciplinaire (enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés et étudiants uniquement) :

DEG

DS

LSHS

ST

Commission de la Recherche (CR)

Secteur disciplinaire (enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés uniquement) :

DEG

DS

LSHS

ST

Dans le collège :

- Professeurs des universités et personnels assimilés**
- Autres enseignants-chercheurs enseignants et personnels assimilés**
- Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**
- Etudiants**
- Doctorants**

Sur la liste (nom de la liste) :

présentée / soutenue ⁽¹⁾ par

En n°..... sur cette liste.

Date.....

Signature :

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Elles devront :

- *soit être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :*
Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)
Bâtiment Présidence
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

- *soit être déposées en main propre, contre récépissé, auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), Bâtiment Présidence, Bureaux 305 ou 306, 3^{ème} étage - 621 avenue centrale - 38400 Saint-Martin-d'Hères*

Au plus tard le mardi 26 mars 2024 à 16 heures

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile.*